

INFORMATIONS ET TARIFS 2020-2021

Les judokas qui n'ont pas reçu leur ceinture en fin d'année dernière pourront l'obtenir avec leur nouveau professeur Mr Benaouda Bouamra.

Règlement intérieur : un règlement intérieur est en vigueur, vous pouvez le consulter au club.

Inscriptions : les semaines du 7 au 11/09, du 14 au 18/09 et du 21 au 25/09

Karaté : les mardis 8 et 15 de 19h à 21h

Etirements : les mercredis 16 et 23 de 18h30 à 19h30 ou de 19h45 à 20h45

Judo et Taïso : les jeudis 10 et 17 de 17h30 à 19h30 (judo) et de 19h45 à 21h (taïso)

Qi Gong : les vendredis 11 et 18 de 18h à 19h15

Aïkido : les vendredis 18 et 25 de 19h15 à 21h

Pour le bon déroulement des cours, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires.

Des séances d'essai seront proposées ces jours-là, vous devrez vous acquitter de l'adhésion au plus tard la deuxième séance. Au-delà de ces dates, pour des raisons d'assurance, les pratiquants d'arts martiaux n'ayant pas réglé leur licence ne pourront pas monter sur le tatami.

Pièces à fournir : fiche de renseignements, le règlement de l'adhésion, en plus pour les arts martiaux et le Taïso : le certificat médical (stipulant : « Absence de contre-indication apparente à la pratique du judo en compétition »), la signature obligatoire du bordereau de Licence, un passeport (obligatoire pour les judokas nés en 2014 et avant).

TARIFS

ARTS MARTIAUX TAISO			CAJ / 2 ^{ème} activité
	1 ^{er} adhérent	140	130
	2 ^{ème} adhérent et plus	130	121
YOGA-ETIREMENTS QI GONG	1 ^{er} adhérent	155	140
	2 ^{ème} adhérent	140	126

Possibilité de régler en 3 chèques, le premier encaissé à l'inscription, le deuxième en Décembre, le troisième en Février.

Inscriptions à partir de Janvier : 50% sur l'adhésion (hors licence).

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, 30 séances minimums sont assurées sur l'année.

Le règlement des cotisations permet de financer l'encadrement, l'entretien des salles, les frais de fonctionnement généraux, le chauffage, l'électricité du dojo.